



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 118120

Texte de la question

M. Paul Durieu appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les propositions exprimées dans le rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'assemblée nationale sur les PME et la défense. Le rapporteur préconise notamment d'impliquer les attachés d'armement dans la promotion des PME de défense et les aider à gagner des marchés internationaux. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La fusion des services des attachés de défense et des attachés d'armement, intervenue avec le décret n° 2011-997 du 24 août 2011, témoigne de la volonté de la France de renforcer la cohérence de l'action diplomatique de défense dans chaque volet de la relation de défense (échanges en matière de politique de défense, coopération militaire et relations en matière d'armement). Les attachés de défense avec leurs adjoints armement prolongent et renforcent, par leur action dans les pays représentant un potentiel important d'acquisition de matériels de défense, l'aide étatique apportée aux petites et moyennes entreprises (PME) françaises spécialisées dans ce type de production. Ils facilitent leur connaissance du marché, en leur offrant des points de contact étatiques et industriels et en les accompagnant dans leurs démarches. Dans ce contexte, les militaires appelés à occuper des fonctions d'attachés de défense suivent, au préalable, un cursus de formation qui comporte un module de sensibilisation aux problématiques de l'armement, notamment aux enjeux liés aux exportations du secteur d'activité de la défense, dispensé par la direction générale de l'armement (DGA). Durant cette phase de formation, sont organisés des réunions de travail et des entretiens avec de grands groupes industriels (Dassault aviation, EADS, Nexter, DCNS, MBDA, Thales, SAFRAN). Une journée de présentation spécifique est par ailleurs consacrée aux PME. À cette occasion, les fédérations professionnelles (GICAT, GIFAS, GICAN) exposent le contenu de leurs interventions au profit des PME et la DGA rappelle le rôle moteur revenant aux attachés de défense dans le soutien aux PME sur le terrain. La multiplication des entretiens individuels permet enfin d'instaurer un contact fructueux entre les futurs attachés de défense et les dirigeants de PME.

Données clés

Auteur : [M. Paul Durieu](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118120

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9976

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12264